

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/WG.1/CRP.1
1^{er} mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril – 5 mai 2012

GROUPE DE TRAVAIL I

Point 4 de l'ordre du jour

PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Considérations pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

Projet de recommandation soumis par les co-présidents

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Se félicite* des conclusions de l'évaluation du processus de préparation et de l'incidence de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) et *invite* le Secrétaire exécutif à faire en sorte qu'elles soient prises en compte lors de la préparation de la quatrième édition;

2. *Prend note* du plan d'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4) figurant dans la note du Secrétaire exécutif sur le sujet (UNEP/CBD/SBSTTA/16/3), et *souligne* que :

(a) Le GBO-4 devrait fournir une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

(b) Le GBO-4 devrait aborder :

(i) Les possibles réponses politiques qui pourraient efficacement contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

(ii) Les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (en tenant compte à la fois des engagements, plans et objectifs nationaux adoptés par les Parties, et du degré de leur mise en œuvre sur le terrain);

(iii) La manière dont la réalisation des objectifs d'Aichi contribuerait à la vision 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

(iv) La manière dont les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi contribuent à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de leurs cibles pour 2015;

(c) Le GBO-4 sera constitué de plusieurs produits présentés lors d'événements clés, à commencer par la onzième réunion de la Conférence des Parties, et son contenu s'inspirera d'informations provenant d'un éventail de sources, y compris des informations disponibles fournies par les Parties;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

/...

(a) D'aviser les partenaires concernés et les contributeurs potentiels, dont le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Global Biodiversity Information Facility, le Groupe sur l'Observation de la Terre – Réseau d'Observation de la Biodiversité (GEO-BON), et DIVERSITAS notamment, du calendrier de préparation des divers éléments et produits du GBO-4, et *invite* ces organisations à rendre disponibles des informations scientifiques conformément au champ d'application et au processus de production figurant dans la note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/16/3);

(b) D'entamer les préparatifs en base à ce plan, en tenant compte des observations énoncées au cours de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT);

(c) De fournir régulièrement au Bureau de l'OSASTT des rapports d'étape sur la préparation du GBO-4, en vue de permettre à ce dernier de superviser le processus de préparation;

(d) De mettre sur pied un groupe consultatif pour le GBO-4 qui tienne dûment compte de la représentation géographique, de l'équilibre hommes/femmes, et des conditions spéciales des pays en développement, en particulier les moins développés et les petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, afin d'assurer le plus rapidement possible la surveillance et l'orientation du processus de préparation du GBO-4, et d'examiner les données et les normes méthodologiques, les plans de développement et les produits, l'assurance de la qualité et l'inclusion d'études de cas, et donner des avis en la matière;

(e) De faire en sorte que le groupe consultatif et le Bureau de l'OSASTT, en surveillant la préparation du GBO-4, fassent le meilleur usage possible des ressources disponibles, notamment en organisant des consultations par voie électronique et en tenant des réunions en marge d'autres événements;

(f) D'explorer, en collaboration avec le groupe consultatif et le Bureau de l'OSASTT, des possibilités de faire participer la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à la préparation du GBO-4, en vue de réduire au minimum les doubles emplois en matière d'informations et d'efforts et de maximiser la complémentarité entre les deux processus;

(g) De partager l'évaluation du GBO-3 et les plans pour le GBO-4 avec le secrétariat provisoire de l'IPBES pour considération lors de l'élaboration ultérieure du programme de travail de l'IPBES;

(h) De fournir un rapport d'étape sur la préparation du GBO-4 à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

4. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte une décision s'alignant sur ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 13 de la décision X/2 qui prévoit que la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique sera préparée de façon à effectuer une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris une analyse de la contribution de l'application de la Convention et de son Plan stratégique à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement,

1. *Prend note* du rapport d'étape sur la préparation du GBO-4 fourni conformément au paragraphe 3 h) ci-dessus;

2. *Soulignant* l'importance des rapports nationaux et de leur soumission en temps utile pour la préparation du GBO-4 et *rappelant* la décision X/10, *demande instamment* aux Parties de soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le 31 mars 2014;

3. *Demande instamment* aux Parties et *invite* les autres gouvernements et organisations concernées, dont les communautés autochtones et locales, à rendre disponibles des données, informations et études de cas, y compris en utilisant les cadres d'indicateurs appropriés, sur l'état et les tendances de la diversité biologique et les menaces qui la guettent, les causes de la perte de biodiversité et les mesures pour y remédier, les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en fournissant de telles informations dans leur cinquième rapport national ou dans des soumissions antérieures, en vue d'une éventuelle inclusion dans le GBO-4;

4. *Encourage* les Parties and *invite* les autres gouvernements et les organisations concernées à appuyer les Parties en fournissant des données pertinentes au GBO-4;

5. *Se félicite* des engagements financiers hâtifs de l'Union européenne et de la Suisse qui visent à faciliter la préparation du GBO-4;

6. *Demande instamment* aux Parties et *invite* les autres gouvernements et les donateurs à offrir des contributions financières en temps opportun pour la préparation et la production du GBO-4 et de ses produits ancillaires, y compris les traductions dans toutes les langues officielles des Nations Unies, conformément au plan de travail et aux estimés des coûts de sa préparation;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif :

(a) De poursuivre sa collaboration avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique et d'autres processus et organismes concernés, dont les communautés autochtones et locales, et de les inciter à s'engager dans l'élaboration du GBO-4, comme il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs;

(b) De suivre de près le plan de travail, la stratégie de communication et le plan financier pour l'élaboration du GBO-4 en consultation avec le Bureau de l'OSASTT, afin de pouvoir, le cas échéant, procéder à d'éventuels ajustements, et de présenter des rapports d'étape périodiques, par le biais du Centre d'échange de la Convention;

(c) D'élaborer davantage, de concert avec les partenaires concernés et conformément au programme de travail relatif à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public, une stratégie de communication pour le GBO-4, en recherchant des synergies avec les activités au titre de la Décennie des Nations Unies pour la Biodiversité (2011-2020) et d'autres initiatives et événements, comme il convient;

(d) De fournir des orientations sur le type d'informations que les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, y compris les communautés autochtones et locales, pourraient souhaiter présenter pour éventuelle inclusion dans le GBO-4;

(e) D'utiliser des ateliers régionaux et sous-régionaux de création de capacités organisés au titre de la Convention pour faciliter les apports et les contributions à la préparation du GBO-4;

(f) De rendre une ébauche du GBO-4 disponible pour examen à une réunion de l'OSASTT avant la tenue de la douzième réunion de la Conférence des Parties.
